

Municipalité de Lamarche

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche accepte la demande de dérogation mineure de M. Lucien Tremblay et Mme Hélène Bouchard du 591 chemin de la Montagne, afin d'augmenter Augmenter la superficie minimale autorisée pour les bâtiments accessoires à 1783 pieds carrés plutôt que 1453 pieds carrés tel que prévu par le règlement de zonage 125-2007 article 7.4 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 ADOPTION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA VOIRIE

En attente

3.4 ASSURANCES COLLECTIVES AVEC AGA

En attente

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire, Gilbert Savard, invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

147-06-16

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau**

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 11 h 03.

Je, soussigné Gilbert Savard, maire de la municipalité de Lamarche ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.

M. Gilbert Savard, maire

Mme Fabienne Girard, directrice générale

Municipalité de Lamarche

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Doris Pruneau, mairesse suppléante et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Ms. les conseillers, Réjean Savinsky, Roland Bélanger et Réjean Gagnon

Mme la conseillère, Lyne Bolduc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Fabienne Girard, directrice générale

ABSENCE : M. Gilbert Savard, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. Gilbert Savard, Maire.

148-07-16 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
ET RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

9. AFFAIRES NOUVELLES 9.1

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de la lecture et approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 6 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 22 juin 2016*

4. ADMINISTRATION

- 4.1 *Acceptation liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires nets pour le mois de juin 2016 et remise des activités financières pour juin 2016*
- 4.2 *Transferts budgétaires*

5. RÉSOLUTIONS

- 5.1 *Rapport de dépense de la directrice générale*
- 5.2 *Rapport de dépense de l'employé municipal*
- 5.3 *Avis de motion pour régler la vitesse devant l'école*
- 5.4 *Rétrocession du chemin Lachance*

Municipalité de Lamarche

- 5.5 *Aménagement paysager à la pancarte de bienvenue*
- 5.6 *Nettoyage du réseau d'égout et le pluvial face au 103 rue Principale*
- 5.7 *Adoption de l'appel d'offres pour la voirie*
- 5.8 *Assurances collectives*
- 6. **DEMANDE DE SUBVENTIONS**
 - 6.1 *Demande de salle gratuite pour la maison des jeunes de Lamarche*
- 7. **INVITATION**
 - 7.1
- 8. **CORRESPONDANCE**
 - 8.1 *Adoption du plan d'intervention (TECQ)*
 - 8.2 *Conformité du règlement #445 sur le 911*
 - 8.3 *Avis de CODERR, sur des pneus dans les contenants à déchets*
- 9. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 9.1 *Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande PIC-150*
 - 9.2 *Demande de projet TPI pour le secteur Morel*
 - 9.3 *Autorisation de dépense pour litige*
 - 9.4 *Modification à la station d'eau potable du 7 rang Caron*

10. **TOURNÉE DES CONSEILLERS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

149-07-16

3. EXEMPTION DE LA LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2016

La Directrice générale Mme Fabienne Girard, dépose les procès-verbaux du 6 et du 22 juin 2016 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU:**

QUE dispense de lecture soit et est accordé pour les procès-verbaux reçus;

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 22 juin 2016 sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150-07-16

4.1 APPROBATION LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon

ET RÉSOLU :

Municipalité de Lamarche

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-neuf mille huit cent dollars et quatre-vingt-treize sous (69 800.93\$), la liste des chèques manuels au montant de treize mille six cent cinquante-huit dollars et soixante-quatre sous (13 658.64\$), et les salaires payés au montant quatorze mille trois cent quatre-vingt dollars et soixante-dix-neuf sous (14 380.79\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total de quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quarante dollars et trente-six sous (97 840.36\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4754 à 4786.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES COMPTES À PAYER :

Ville d'Alma	613.96\$
BMR Matériaux Delisle	261.94\$
Les Entreprises Bourget	1 638.39\$
Mégaburo	790.71\$
Cain Lamarre Casgrain Wells	2 414.19\$
Collectes Coderr	97.73\$
Digicom inc.	21.79\$
Les Électriciens du Nord	331.13\$
Laboratoire Environex	118.28\$
Commerces B. Fortin	512.71\$
Gazonnière Normandin	219.04\$
Gilbert Savard	20.00\$
Girard Fabienne	143.16\$
Gérald Gauthier	57.60\$
Les entreprises Forestières Lachance	13 267.94\$
Les variétés LCR inc.	126.45\$
LD Performance	649.77\$
Maxime Tremblay	293.00\$
MAXXAM Analytique	200.06\$
MRC Lac St-Jean	17 888.69\$
Opti-Soins	304.68\$
Petite caisse	16.74\$
Potvin & Bouchard	2 538.39\$
Stephane Prescott	296.75\$
Pro Pieux fondations	5 932.71\$
Pro Service	7 358.40\$
Les Pétroles RL inc.	51.13\$
Les Entreprises Rosario Martel	1 690.13\$
Signis inc.	744.72\$
Suzie Bouchard	32.80\$
Topimaj	5 813.05\$
Groupe Consensus inc.	5 354.89\$
TOTAL	69 800.93\$

LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE ET PAR CHÈQUE MANUEL :

Revenu Québec	5 332.30\$
---------------	------------

Municipalité de Lamarche

Revenu Canada	2 075.68\$
Hydro-Québec	943.80\$
Hydro-Québec	160.34\$
Hydro-Québec	728.37\$
Maxime Tremblay	195.36\$
Graphiscan Alma	308.92\$
Comité des Loisirs	500.00\$
Maison des Jeunes de Lamarche	200.00\$
Carrefour Labrecque Lamarche	640.00\$
Diane Gagnon	300.00\$
Postes Canada	293.19\$
9122-9872 Québec inc.	1 954.58\$
Ministère du revenu du Québec	26.10\$
Total des chèques manuels :	13 658.64\$
Salaires du mois :	14 380.79\$
Grand total :	97 840.36\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Fabienne Girard, directrice générale certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Fabienne Girard, directrice générale

151-07-16

4.2 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QU'il y a des postes budgétaires déficitaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche autorise les virements budgétaires suivants :

MONTANT	DU POSTE BUDGÉTAIRE	AU POSTE BUDGÉTAIRE
500\$	02 220 522	02 220 525
240\$	02 415 643	02 355 649
500\$	02 610 141	02 610 242
500\$	02 610 141	02 610 252
200\$	02 610 141	02 610 262
200\$	02 70140 141	02 70140 262
Total : 2 140\$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité de Lamarche

152-07-16

5.1 RAPPORT DE DÉPENSE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE- RÈGLEMENT CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le règlement # 232-12-2007-01 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance extraordinaire le 19 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
ET RÉSOLU :

QUE le conseil reçoit le dépôt de la liste jointe.

<u># FACTURE</u>	<u>DATE</u>	<u>FOURNISSEUR</u>	<u>MONTANT</u>
		Pro-Pieux	800\$
		Forestiers du lac	296.75\$
		Gazonnière Normandin	219.04\$
		Ent. Fortestières Lachance	942.80\$
		LD performance	649.77\$
		Les Électriciens du Nord	331.13\$
		Signis	744.72\$
		BMR	28.40\$
		Ville d'Alma	613.96\$
		Total :	4 626.57\$

EXPLICATIONS :

1. Extra sur installation des pieux aux chalets du camping, par M. le maire
2. Étude de débit pour le ponceau du rang 10 et du lac Rémi, par M. le maire
3. Gazon chez Germain Bouchard et Gilles Tremblay, demande à la séance du 6 juin
4. Débarquer tôtes d'abat poussière et vider la rampe de mise à l'eau et ramener les contenants à déchets
5. Réparation urgente sur le camion municipal, par Steeve
6. Ampoules électriques pour la bibliothèque
7. Achat de pancartes de signalisation
8. Achat de paillis de cèdre pour le cœur du village, par M. le maire
9. Réparation de la sirène du camion incendie, par le chef pompier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-07-16

5.2 RAPPORT DE DÉPENSE DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL RÈGLEMENT CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le règlement # 232-12-2007-01 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance extraordinaire le 19 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller _____
APPUYÉ PAR M. le conseiller _____
ET RÉSOLU :

Municipalité de Lamarche

QUE le conseil reçoit le dépôt de la liste jointe.

<u># FACTURE</u>	<u>DATE</u>	<u>FOURNISSEUR</u>	<u>MONTANT</u>

EXPLICATIONS :

Rapport non produit par l'employé municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

153-07-16

5.3 AVIS DE MOTION POUR RÉGLEMENTER LA VITESSE DEVANT L'ÉCOLE

Je soussigné, Réjean Savinsky conseiller # 2 de la municipalité de Lamarche, donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la régulation de vitesse devant l'école primaire. Ce règlement sera présenté à une séance subséquente.

Ce règlement sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 RÉTROCESSION DU CHEMIN LACHANCE

En attente.

154-07-16

5.5 AMÉNAGEMENT PAYSAGER À LA PANCARTE DE BIENVENUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a effectué l'achat et l'installation de deux nouvelles pancartes de bienvenue sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aménager le pourtour de la pancarte au secteur du rang 9 pour l'image de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche autorise un budget maximal de 1 500\$ auprès de Mme Anne-Marie Tremblay, afin d'effectuer l'aménagement paysager de la pancarte de bienvenue au secteur du rang 9.

Que le poste budgétaire 02 320 522 soit imputé.

Municipalité de Lamarche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

155-07-16

5.6 NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET LE PLUVIAL FACE AU 103 PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE chaque année il est important d'effectuer le nettoyage des regards d'égout et le nettoyage du pluvial situé face au 103, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une soumission ;

CONSIDÉRANT la soumission du Groupe Sanidro;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise la dépense pour le nettoyage des regards, à 187.64\$/heure pour le camion vacuum avec un opérateur, 136.41\$/heure pour la citerne, 150\$ par jour pour l'équipement de protection en espaces clos, 22\$/tonne pour la disposition boue de fosse septique, 75\$ pour la décontamination du vacuum et des frais de déplacement, le tout tel que décrit dans la soumission.

QUE le poste budgétaire 02 415 00 521 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 ADOPTION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA VOIRIE

En attente d'informations.

5.8 ASSURANCES COLLECTIVES

En attente de la soumission d'assurance.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS

156-07-16

6.1 DEMANDE DE SALLE GRATUITE POUR LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT la demande de salle gratuite de la Maison des Jeunes pour le 23 et 24 juillet 2016 pour une activité de vente de garage sur le stationnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger

ET RÉSOLU

Municipalité de Lamarche

QUE soit accordé la salle gratuitement en cas de pluie les 23 et 24 juillet 2016 pour la Maison des Jeunes lors d'une activité de vente de garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INVITATION

8. CORRESPONDANCE

La directrice générale fait la lecture de la correspondance et en dépose le contenu aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

9. AFFAIRES NOUVELLES

157-07-16

9.1 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE PIC-150 (programme d'infrastructure communautaire de Canada 150)

CONSIDÉRANT que le centre multi services «le presbytère» nécessite des améliorations majeures;

CONSIDÉRANT que ces améliorations ne pourront se faire sans une aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger

ET RÉSOLU

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de projet au programme PIC-150, et que Mme Fabienne Girard d.g. soit autorisée à signer tout document légaux pour et au nom de la municipalité de Lamarche.

158-07-16

9.2 DEMANDE DE PROJET TPI POUR LE SECTEUR MOREL

CONSIDÉRANT que le chemin du secteur Morel a besoin de chargement;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont éligibles à une aide financière au programme TPI de la MRC de Lac St-Jean-Est;

CONSIDÉRANT que l'association des propriétaires au secteur Morel participera monétairement avec une aide financière au projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Réjean Gagnon

ET RÉSOLU

Municipalité de Lamarche

QUE la municipalité de Lamarche autorise le dépôt d'un projet TPI auprès de la MRC de Lac St-Jean-Est pour le chemin du secteur Morel au montant de 4 309\$.

Que la municipalité de Lamarche s'engage à entretenir ce chemin.

Que la municipalité de Lamarche s'engage à défrayer les dépassements de coûts et que l'ingénieur forestier chargé des travaux sera Les Forestiers du Lac.

Que le poste budgétaire 02 320 522 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LITIGE

En attente

9.4 MODIFICATION À LA STATION D'EAU POTABLE DU 7 RANG CARON

En attente

10. TOURNÉE DES CONSEILLERS

M. le maire donne la parole aux élus, chacun donne l'information des dossiers qui leurs sont dévolus.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire, Gilbert Savard, invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

159-07-16

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger**

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 20 H 00.

Je, soussignée Doris Pruneau, maire de la municipalité de Lamarche ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.



Mme Doris Pruneau, mairesse suppléante



Mme Fabienne Girard, directrice générale